



amende forfaitaire majoree

Par **marieclaude**, le **14/03/2009** à **15:31**

j'ai recu en rar une amende forfaitaire majoree
du 27/02 2009

naturede l'infraction

exces de vitesse ART R 413-14 du code la route

relevee par controle automatise le 9/12/2008 a 17h38 a "ville citee"

et avec mon vehicule "plaque"

retraits de points du permis de conduire = oui

majoree en raison des faits suivants

suite de cette infraction , un avis de contravention envoye et non payer donc majoree le
18/02/2009

180,00 euros

si reglee dans les 30 jours 144,00 euros

et la meilleure pour terminer

je tel de suite au central a Rennes , n'ayant jamais ete averti , ni flascher a ma connaissance ,
pas de courrier , jamais rien de sois disant 3 mois plus tot cette amende

conduisant prudemment "operer" et n'ayant jamais ete verbaliser , donc tous mes points
depuis des annees de permis "1974"

mon interlocutrice me suggere d'ecrire et de demander :l'annulation de majoration et declare
avoir proceder conformement a l'ART 530 Alinea 2 du code procedure penale

"elle suppose amende adresser a une mauvaise adresse ne correspondant pas a la mienne
en rapport avec ma carte grise

donc joindre un cheque de 68 euros

a ma question , elle ne peut y repondre

n'ayant jamais reçu d'amende meme petite soit elle aucunes preuves "flash" de mon vehicule

et cette date et lieu , si j'y etais a l'heure indiquee etant depuis 4 mois en soins aller et retour

j'aimerais au moins savoir : pourquoi n'ai je pas ete averti de cette amende du a un exces de

vitesse pour quelle raison kms depasser , je me repetes , je ne conduis pas vite du a mes
operations "arthrodese cervicales"

et si reellement j'ai ete flascher , pourquoi j'en arrives a toutes ces sommes citees ci dessus

mon soucis : chomage, attente d'invaliditee et 2 adolescents a charge = 68 euros , enorme
trou dans mon petit budget

merci de m'aider a y remedier, je n'ai pas cette somme et de plus j'ai aucunes preuves de
cette infraction

l'ART citee plus haut par la centrale de Rennes veut dire quoi?

j'envoi un cheque calculer sur quoi et en raison de quoi?

et pourquoi n'avoir rien reçu , au moins une lettre

exsiste t'il un moyen de prouver ma bonne foi

n'etant pas stupide au point d'en attendre des majorations , si reellement j'ai ete flascher (je
suis pas non voyante) j'aurais vu aussi

y a t'il moyen d'annuler depuis ces 3 mois ecoules "date de l'infraction" les relances existent elles ?
directement majoration RAR
merci beaucoup de m'avoir lu , je ne sais plus quoi faire
marie-claude

Par **razor2**, le **14/03/2009** à **16:14**

Votre adresse sur la carte grise est elle la bonne?
Si oui, la seule solution est de contester la majoration auprès du Tribunal Administratif en arguant du fait que vous n'avez jamais reçu l'amende minorée...Sans aucune garantie...

Par **razor2**, le **14/03/2009** à **16:15**

Ou alors vous pouvez écrire à l'Officier du Ministère Public, à l'origine de cette majoration en lui expliquant votre cas, et en lui demandant de payer l'amende forfaitaire de 68 euros au lieu de celle majorée. Mais là aussi, vu la réputation de l'OMP de Rennes, vous n'avez que peu d'espoirs...

Par **marieclaude**, le **14/03/2009** à **16:20**

merci de m'avoir repondu si vite
oui c'est bien la meme adresse que ma carte grise
je ne conteste pas une infraction "possible"
seulement le fait de n'avoir jamais reçu d'amende a regler sous quelque raisons que ce soit entre la date sois disant du 9/12/2008 et lettre recu RAR majoree
il y a une marge tout de meme
si je n'avais pas reçu ce recommander, j'en aurais jamais rien su
et jusqu'ou auraient ete ces sommes reclamees ?
au bout de plus de 3 mois deja 188 euros
merci beaucoup